



**GLIERES
VALDEBORNE**

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 - t.couchot@ccfg.fr

Objet : Demande d'autorisation n°DP0742122500072 pour la réalisation d'un cartop, déclarée sans suite, à la demande du pétitionnaire.

Monsieur,

Par mail en date du 19/12/2025, vous me demandez de procéder à l'annulation de la demande de Déclaration Préalable Constructions (DPC) n° DP0742122500072 qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée, devient désormais sans objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 22 décembre 2025.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.